



## Déclarer mon enfant

-----  
Par Wahhch

Bonjour, j'espère que tout le monde se porte bien.

Voici ma question: j'ai épousé une française. On a un livret de famille vierge. Par ailleurs j'ai un enfant mineur au bled. Comment pourrais-je le déclarer pour le faire venir en France vivre avec moi et ma nouvelle femme?

Dans l'attente de votre retour.Merci

-----  
Par ESP

Bonsoir

Cet enfant n'a-t-il pas de mère ?

Qui en a la garde aujourd'hui ?

-----  
Par Wahhch

Sa mère est à l'extérieur du pays. J'ai pris l'enfant je l'ai laissé à ma grand-mère. Mais c'est moi qui survient à ses besoins. C'est-à-dire c'est moi qui m'occupe de lui (tous les différents frais scolaires et quotidiens).

-----  
Par Henriri

Hello !

Wahhch, cet enfant n'a rien à voir avec le livret de famille de votre mariage avec votre épouse française...

Quelle est la filiation officielle de cet enfant dans le pays appelé "bled" ? C'est de ce côté (pays de sa filiation) qu'il faut commencer par indiquer sa situation civile par rapport à vous et en vue de son éventuelle entrée en France avec vous.

A+